



A R E T

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 523-1,

VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU les arrêtés du Président du Conseil régional en date du 24 janvier 2024 et en date du 19 mars 2024 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2020 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion en application du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 après avis du Comité Social Technique dans ses séances du 8 décembre 2023 et du 1^{er} février 2024,

CONSIDERANT l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le cadre d'emploi permettant, conformément aux proportions fixées par le statut particulier susvisé, d'ouvrir à la promotion interne le nombre d'1 inscription sur liste d'aptitude,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine au choix au titre de la promotion interne pour l'année 2025 l'agent suivant :

NOM	NE(E)	PRENOM
VIPLE	VIPLE	Valérie

ARTICLE 2 : La publicité de la présente liste d'aptitude sera assurée conformément aux dispositions prévues par l'article 22 du décret n° 2013-593 susvisé.

ARTICLE 3 : Les agents disposent en cas de contestation d'un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté pour déposer un recours devant le tribunal administratif de Lyon. Les agents peuvent saisir le tribunal compétent via l'application "Télérecours citoyens" : www.telerecours.fr. Dans ce même délai, ils peuvent également déposer un recours gracieux auprès du Président du Conseil régional, cette démarche interrompant le délai du recours contentieux.

Fait à Lyon, le **01 JUIL. 2025**

Le Président du Conseil régional

Fabrice PANNEKOUCKE